

Info PSL Marché du lait

7 juin 2011

Avec du retard, la hausse du prix indicatif est bel et bien appliquée

En mai, l'augmentation moyenne du prix du lait « A », respectivement du prix mixte, a été de 2,2 centimes par kilo de lait ; elle a été suivie en juin d'une nouvelle augmentation de 2,6 centimes. Compte tenu du fait que les acheteurs de lait travaillant avec des prix mixtes ne peuvent en règle générale reporter l'augmentation du prix indicatif que sur une partie du volume traité, on peut considérer ce résultat comme positif. Si les acheteurs n'appliquent qu'avec un retard considérable l'augmentation de 3,0 centimes du prix indicatif du segment A décidée par l'IP Lait avec effet au 1^{er} avril, ils l'appliquent presque totalement. La Fédération des producteurs Suisses de Lait a procédé au recensement et à l'analyse détaillée des données dans le cadre de son service de surveillance du prix du lait.

Weststrasse 10

Case postale

CH-3000 Berne 6

Tél. 031 359 51 11

Fax 031 359 58 51

psl@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch

La surveillance du prix du lait par la Fédération des PSL crée la transparence

Dans le cadre de la surveillance du prix du lait, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) analyse régulièrement les prix contractuels de plus de 20 acheteurs de lait de centrale de premier échelon. La dernière analyse, incluant le mois de juin 2011, montre que les premiers acheteurs appliquent l'augmentation du prix indicatif décrétée par l'IP Lait et qu'ils ont augmenté leurs prix en moyenne d'environ 1,8 ct./kg de lait en avril, de 2,2 ct./kg en mai et de 2,6 ct./kg en juin. Cremo, Emmi et Miba appliquent entièrement et de manière transparente l'augmentation de 3,0 centimes du prix indicatif décidée par l'IP Lait depuis mai ; Nordostmilch les a rejoint depuis le mois de juin.

Afin d'évaluer correctement la manière dont les acheteurs appliquent l'augmentation du prix indicatif, il est essentiel de prendre en compte leur système d'achat du lait. En effet, le prix à la production est segmenté pour 60 % du volume total de lait de centrale. Dans ce cas, la modification du prix est directement visible sur le lait « A ». Quelques grandes organisations de commercialisation du lait appliquent pour leur part un prix mixte ; ce système concerne les 40 % restants du lait de centrale. Dans ce cas, les variations du prix mixte dépendent considérablement de la part de lait « A » que le premier acheteur peut placer auprès des transformateurs. Enfin, quatre transformateurs déterminent leurs prix en fonction de la situation de l'offre sur le marché du lait, indépendamment du prix indicatif fixé par l'IP Lait. Ce sont la centrale tessinoise LATI, les Laiteries Réunies Genève LRG, l'organisation valaisanne Valait et Schwyzer Milchhuus. Dans la mesure du possible, ces quatre transformateurs fixent les prix du lait d'avance, pour une année pleine.

Si l'on tient compte de ces différents systèmes de détermination du prix du lait, on peut considérer que l'augmentation du prix indicatif du segment A décidée par l'IP Lait a pour l'essentiel été appliquée. Le tableau 1 (voir page suivante) présente, ventilées par mois, les augmentations du prix du lait appliquées par les divers acheteurs de lait. Comme certains avaient déjà augmenté leurs prix en février et en mars, nous avons choisi le mois de janvier comme mois de référence.

Tableau 1 : Évolution du prix du lait à la production (lait de centrale PER) et application de l'augmentation du prix indicatif par l'IP Lait

		Augmentation sur base prix A par rap. à janvier 2011					
Acheteurs avec segmentation		Prix A Janv. 2011	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Cremo SA	Segmentation	61.00	0.00	0.00	2.00	3.00	3.00
Emmi SA	Segmentation	59.10	0.00	0.00	2.00	3.00	3.00
NordOstMilch AG	Segmentation	60.00	0.00	0.00	1.00	1.00	3.00
ZMP	Segmentation	64.50	0.00	0.00	2.50	2.50	2.50
Hochdorf Swissmilk AG	Segmentation	60.90	0.00	0.00	2.15	2.15	2.15
ELSA SA	Segmentation	60.00	0.00	0.00	2.00	*3.00	*
Thur Milch Ring AG	Segmentation	58.00	0.00	0.00	1.00	*	*
Strähl Käse AG	Segmentation	59.00	-0.50	-0.50	-0.50	0.50	0.50

* Prix du lait encore non fixés ou non confirmés au moment du relevé

		Augmentation sur base prix mixte par rap. à janvier 2011					
Acheteurs avec prix mixte		Prix de base Janv. 2011	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
MIBA	Prix mixte	54.80	0.00	0.00	2.00	3.00	3.00
Lobag Milch AG	Prix mixte	58.10	0.50	1.40	2.90	2.90	2.90
Swiss Premium AG	Prix mixte	52.24	0.00	0.00	0.00	2.84	2.84
Arnold AG	Prix mixte	55.00	0.00	2.50	2.50	2.50	*
Prolait SA	Prix mixte	60.00	0.00	0.00	2.00	*	*
Lanz Molkerei AG	Prix mixte	64.50	0.00	0.00	1.00	1.50	1.50
Züger Frischkäse AG	Prix mixte	60.33	-2.50	-2.50	-1.50	0.00	0.00

* Prix du lait encore non fixés ou non confirmés au moment du relevé

Acheteurs avec politique de prix annuelle		Prix de base Janv. 2011	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
FTPL-Lati	Segmentation	68.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fédération LRG	Prix mixte	60.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Schwyzer Milchhuus	Prix mixte	66.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vallait SA	Prix mixte	59.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

		Ø prix A, resp. prix de base Janv. 2011	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Moyenne de tous les acheteurs de lait de centrale		59.36	-0.03	0.22	1.78	2.24	2.60*

* Pour le calcul, les prix manquants de certains acheteurs ont été remplacés par les dernières valeurs mensuelles disponibles.

Les prix A et prix de base ci-dessus ne correspondent pas aux prix contractuels calculés, car il faut tenir compte des suppléments et des déductions (fixes ou en fonction de la quan-



tité), de la variation saisonnière des prix, des frais de transport, des quantités prises en charge, des retenues ou encore d'autres éléments spécifiques aux entreprises concernées. Le tableau 2 ci-dessous montre, sur la base des moyennes pondérées de tous les premiers acheteurs inclus dans la surveillance du prix du lait, comment les prix ont évolué entre janvier et juin 2011.

Tableau 2:**Du prix « A » au prix contractuel: évolution des principaux composants du prix du lait**

Quantité annuelle : 120 000 kg Lait de centrale PER	Janvier 2011	Février 2011	Mars 2011	Avril 2011	Mai 2011	Juin 2011
Prix A	59.36	59.33	59.58	61.14	61.60	61.96
./. contribution de segmentation	-0.78	-0.59	-0.60	-0.73	-1.05	-0.71
Prix mixte	58.58	58.74	58.98	60.41	60.55	61.25
./. échelonnement saisonnier	-0.11	-0.63	-1.05	-1.26	-1.42	0.01
./. déductions IP Lait / retenues	-0.9	-1.1	-1.1	-1.1	-1.8	-1.8
Prix du lait avant participation aux frais de transport	57.57	57.01	56.83	58.05	57.33	59.46
./. Frais de transport, quantités prises en charge, autres suppléments / déductions	-0.73	-0.44	-0.39	-0.15	-0.29	-0.73
Prix contractuel	56.84	56.57	56.44	57.90	57.04	58.73

Contribution de segmentation : Le montant de la contribution de segmentation dépend de la différence entre les prix « A » et « B » ainsi que de la part de lait payé au prix le plus bas. Cette part peut être soit fixe, soit variable (quantité mensuelle fixe mais quantités livrées suivant un cycle saisonnier).

Plusieurs acheteurs de lait basent leurs calculs du prix « B » sur le prix indicatif de l'IP Lait pour le segment B. D'autres tiennent compte de leurs propres prix de référence, dans le pays et à l'étranger. Un autre groupe encore déduit un montant fixe du prix « A ». Si l'on établit une moyenne générale de tous les premiers acheteurs, la contribution de segmentation a fluctué entre 0,5 et 1 centime durant la première moitié de l'année 2011.

Variation saisonnière : Depuis janvier, la variation saisonnière des prix est encore appliquée pour environ 25 % du lait. Là où ce système est en vigueur, des suppléments ou des déductions de 4 à 6 ct./kg de lait sont de règle. Dans un cas, l'écart par rapport au prix neutre est toutefois plus de deux fois plus élevé. Au mois de mai, la variation saisonnière représentant une déduction moyenne de 1,42 ct./kg de lait pour l'ensemble du lait de centrale ; en juin, elle est redevenue valeur neutre.

Déductions en faveur de l'IP Lait / retenues marché : Avec le train de mesures de l'IP Lait, une déduction linéaire de 1 centime pour l'allègement du marché vient s'ajouter à partir de mai à la contribution au fonds d'intervention de 0,5 ct./kg de lait. Certains acheteurs ont en outre un poste individuel « Retenues marché », de sorte que le total des déductions se monte en moyenne suisse à près de 1,8 ct./kg de lait. Il est donc clair que les mesures de stabilisation du marché (fonds d'allègement de l'IP Lait) et de prévention du trafic de perfectionnement (fonds d'intervention de l'IP Lait) sont entièrement financées par les producteurs de lait.

Déductions pour frais de transport, suppléments pour quantités prises en charge : Le chargement d'un camion citerne occasionne des frais de collecte qui dépendent en grande



partie de la « densité laitière ». Celle-ci est forte dans les régions où les exploitations ont une taille supérieure à la moyenne et sont proches les unes des autres. Tous les premiers acheteurs tiennent compte de ce facteur. Certains optent pour un prix brut élevé avec déduction forfaitaire par arrêt ; la déduction par kilo de lait et alors d'autant plus faibles qu'est importante la quantité prise en charge par arrêt. Dans l'autre système usuel, on applique un prix net bas auquel s'ajoutent des suppléments pour quantités prises en charge ; ceux-ci sont d'autant plus élevés que la quantité prise en charge est plus importante. Ces deux systèmes ne sont pas directement comparables. En se basant sur le prix moyen du lait en Suisse, on voit que si la quantité mensuelle est élevée, les suppléments pour quantités prises en charge neutralisent plus ou moins les déductions pour frais de transport. Si par contre la quantité mensuelle est faible, les déductions dominent clairement.

Tableau 3 : Évolution des prix contractuels de janvier à juin 2011

Prix contractuels : 120 000 kg de lait de centrale PER	Janvier 2011	Février 2011	Mars 2011	Avril 2011	Mai 2011	Juin 2011
Arnold AG	54.90	55.20	57.70	57.70	56.70	* 56.40
Cremo SA	55.38	56.16	57.75	59.38	57.89	57.16
ELSA SA	56.55	56.55	56.55	58.55	* 58.55	* 58.55
Fournisseurs directs Emmi	57.30	55.44	54.86	55.56	54.24	59.62
Fédération LRG	56.25	55.25	54.25	54.25	54.25	56.25
FTPL-Lati	55.24	55.53	55.76	55.82	56.97	67.50
Hochdorf Swissmilk AG	60.54	60.56	60.88	63.04	61.63	61.50
Lanz Molkerei AG	64.40	64.40	64.40	65.80	65.30	64.90
Lobag Milch AG	54.97	55.60	56.57	58.18	57.16	56.88
MIBA	54.35	54.43	54.47	56.93	56.93	56.36
Nordostmilch AG	56.38	56.80	56.41	58.09	56.90	59.24
Prolait SA	55.82	55.87	56.10	58.14	57.64	* 57.32
Schwyzer Milchhuus AG	60.16	59.30	56.37	55.48	54.47	60.17
Strähl Käse AG	55.60	55.20	55.30	59.30	58.85	58.65
Swiss Premium AG	51.28	51.28	51.33	51.74	53.58	53.58
Thur Milch Ring AG	58.00	58.00	57.76	58.62	* 57.47	* 58.00
Vallait SA	57.01	57.65	56.07	54.87	52.87	57.87
ZMP	60.51	60.65	59.58	61.72	60.76	62.54
Züger Frischkäse AG	60.46	58.08	53.71	54.71	55.21	59.96
Prix moyen pondéré	56.84	56.57	56.44	57.90	57.04	58.73

* Pour le calcul, les prix manquants de certains acheteurs ont été remplacés par les dernières valeurs mensuelles disponibles.

Les annonceurs du prix du lait reçoivent chaque mois des informations détaillées

Les annonceurs de prix de la FPSL reçoivent chaque mois un aperçu détaillé de la situation. Les producteurs souhaitant devenir annonceurs du prix du lait trouveront plus d'informations sur <http://www.swissmilk.ch/fr/pour-les-producteurs/vente-du-lait/surveillance-du-prix-du-lait.html> ou peuvent les demander par courriel à l'adresse suivante : prixdu_lait@swissmilk.ch.



Renseignements :

Christoph Grosjean-Sommer
Communication Économie + Politique
Responsable de projet Surveillance du prix du lait FPSL
christoph.grosjean@swissmilk.ch
Téléphone 031 359 53 18

